



1° -

L'INSCRIPTION

L'inscription se fait essentiellement au moyen du site internet. Il vous appartient de télécharger et imprimer la fiche de renseignements pour nous la transmettre par voie postale, (dans un délai de 30 jours maximum) .**(LPM stage Pierre Villepreux 20 rue O 'Byrne 81800 RABASTENS)**

Pour confirmer votre choix de séjour en pension complète ou demi-pension, et prendre compte votre candidature, il sera **exigé un acompte de 150 €** par chèque ou virement bancaire, chèques vacances ou bons CAF(sous condition de convention avec la CAF) à l'ordre de LPM.

.L'inscription ne sera validée qu'après réception de la fiche de renseignements dûment complétée, accompagnée de tous les documents demandés et surtout du paiement de l'acompte. Dès l'enregistrement de votre dossier, une confirmation d'inscription vous sera envoyée, que vous devez conserver.

Le solde devra être versé au plus tard 30 jours avant l'ouverture du stage.

- **conditions d'âge** : avoir 16 ans maximum au moment du stage.

Pour les demi-pensionnaires : prise en charge de 9h à 18 H 30 incluant le repas du midi .L'association se réserve le droit de disposer sans avis préalable de la place du candidat qui n'aurait pas versé la totalité dans les délais.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes retenues ne pourra en aucun cas excéder le nombre de places.

2°- LES CONDITIONS D'ANNULATION

- Plus de 45 jours avant la date de départ, il sera retenu 5% du montant total du séjour.
- Moins de 45 jours et plus de 30 jours avant la date de départ, il sera retenu 25% du montant total du séjour.
- Moins de 30 jours et plus de 7 jours avant la date de départ, il sera retenu 75% du montant total du séjour.
- En cas de non présentation à la date du séjour, aucun remboursement ne sera effectué.

Les prix étant forfaitaires, il ne sera consenti aucun remboursement pour une arrivée tardive, ou un départ prématuré, sauf blessure sur le stage nécessitant un rapatriement. Le montant sera alors au prorata de la durée effective du séjour.

L'annulation d'un séjour, moyennant 30 euros reste possible dans un des cas suivant :

1. Maladie grave, accident, blessure grave ou décès du candidate ou d'un membre de sa famille
2. Licenciement de l'un des parents.

3°- LES CONDITIONS DE REGLEMENT

LPM accepte les règlements par chèque postal, bancaire, mandat, virement, chèques vacances.

Les paiements par bons sont possibles après acceptation du séjour par votre CAF qui fixe le montant de l'aide consentie.

LPM ne pourra en aucun cas être tenu responsable, si le montant annoncé n'est pas conforme au montant réel de l'aide versée après le séjour. Dans ce cas ou dans le cas d'un refus de la CAF, vous serez alors redevables immédiatement du solde de votre séjour.

LPM offre la possibilité de payer en 3 fois.

4° - LA RESPONSABILITE

LPM ne peut être tenu pour responsable des vols, dégradations et détériorations subis sur des biens appartenant aux stagiaires.

Il est conseillé de ne pas munir les enfants d'objets et d'équipement de valeur. LPM ne peut en aucun cas être engagé en cas de vol ou d'oubli à l'issue du stage.

Le brevet de natation est obligatoire pour l'accès au bassin aquatique. A défaut une attestation sur l'honneur des parents indiquant que leur enfant sait nager. En l'absence de l'un de ces documents au moment du séjour, LPM sera en mesure de faire passer cette épreuve aux enfants.

5° - L'ASSURANCE

L'association a souscrit pour toutes les personnes présentes sur le stage, une police d'assurance couvrant toutes les activités qu'elle organise. Tout incident ou accident survenu pendant le séjour est déclaré à l'assureur.

6° - FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie ou accident, LPM avance le montant des frais médicaux si nécessaire. A la fin du séjour, ceux-ci sont facturés à la famille qui recevra, après s'être acquités de la facture, la feuille de maladie correspondante et pourra ainsi demander le remboursement auprès de la caisse d'assurance maladie.

7°- CONDITIONS D'ACCUEIL

LPM se réserve le droit d'exclure un participant en cours de séjour, sans remboursement, ni indemnité. Cette décision exceptionnelle est prise dans certains cas graves : attitude incompatible avec la vie en groupe, danger pour les autres participants, etc.

8° - ANNULATION DU SEJOUR PAR INSUFFISANCE DE PARTICIPANTS

Jusqu'à 21 jours du début du stage (cachet de la poste faisant foi) LPM peut annuler un séjour si le nombre de participants se trouvait être insuffisant ou encore pour des raisons inhérentes au lieu d'accueil.

9° - TRANSPORTS

La responsabilité de LPM commence dès **l'ouverture du stage le Dimanche à partir de 15h00 jusqu'au Samedi avant 12H**. Cependant les participants qui utilisent le train seront accueillis à la gare SNCF de UZERCHE (19140) ou à l'aéroport de LIMOGES pour ceux qui utiliseraient l'avion. Cette responsabilité ne s'exerce que si LPM a été avisé et dispose des noms et prénoms des stagiaires arrivant par le train ou par l'avion.

Cette prise en charge cesse dès la fin du stage le samedi dès l'instant où les participants quittent l'enceinte du lieu de séjour.

L'accompagnement pour le retour à la gare SNCF de UZERCHE (19140) ou à l'aéroport de LIMOGES est assuré.

En cas de fautes d'impression ou oublis dans l'édition, LPM se réserve le droit de rectifier toutes erreurs qui se seraient glissées dans les divers documents du dossier.

10° - DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du stage, des photos ou vidéos pourront être prises. Une autorisation de droit à l'image vous sera demandée lors de l'inscription.